

Commission permanente du comité de massif - réunion du 4 septembre 2012 -

Révision du schéma de massif Point d'étape sur le volet biodiversité

1. Orientations stratégiques et conditions de succès

Le comité de massif, lors de sa séance du 11/01/2012, a validé la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) comme constituant le volet biodiversité de la révision du schéma de massif et a ainsi défini les principales orientations stratégiques à mettre en œuvre pour préserver mais aussi valoriser la biodiversité pyrénéenne.

Il est ainsi établi que la richesse écologique des Pyrénées doit pouvoir se traduire, au-delà du seul objectif de garantie de son maintien, par une richesse économique au profit des pyrénéens. A l'inverse cette traduction en richesse économique doit entraîner une meilleure appropriation par les Pyrénéens de la nécessité de maintenir la richesse écologique.

C'est donc un principe de travail gagnant-gagnant qui fonde la SPVB.

Les conditions de succès reposent essentiellement sur le respect des principes suivants :

- **Subsidiarité** : chaque acteur (État, collectivités, professionnels ou associatifs) reste pleinement responsable de la conduite des actions relevant de sa compétence. L'objectif de la stratégie est de mettre en cohérence les différentes actions et de proposer des modes de travail permettant une meilleure synergie.
- **Volontariat** : la stratégie s'efforcera d'appuyer les volontaires (collectivités territoriales, acteurs économiques ou associations) pour porter des actions innovantes. La réussite des actions expérimentales conditionnera leur extension.
- **Valorisation** : les actions doivent valoriser la biodiversité et les acteurs qui contribuent à son maintien. L'association de la préservation et de la valorisation doit permettre une efficacité écologique mais aussi économique et sociale.
- **Sensibilisation** : chaque action doit être orientée ou au moins comporter une facette visant la sensibilisation du public à la biodiversité.
- **Évaluation** : les actions seront évaluées au regard des trois critères du développement durable : écologique, économique et social.
- **Progressivité** : la richesse et la variété des actions à conduire induisent un travail de longue haleine. L'inscription dans la durée de la SPVB est en outre la seule façon pertinente d'atteindre des résultats. Cette progressivité porte à la fois sur les territoires concernés, sur les acteurs s'engageant et sur les résultats obtenus.

Les orientations stratégiques proposées sont détaillées dans le document SPVB lui-même qui sera, selon la décision du comité de massif du 11/01/2012, annexé au schéma de massif révisé.

Sont ainsi développées quatre orientations principales :

- définition et hiérarchisation des enjeux pyrénéens en matière de biodiversité de façon à pouvoir orienter les actions
- soutien et valorisation de la biodiversité et des activités humaines
- communication et concertation
- dimension internationale

A partir de ces orientations doivent être définies des actions concrètes.

La SPVB présente des premières pistes d'actions dans sa seconde partie selon six axes :

- l'articulation des politiques publiques concourant à la préservation de la biodiversité
- la biodiversité à travers les habitats et les interactions avec les activités humaines (chasse, foresterie, pastoralisme, tourisme...)
- la gestion globale et concertée des plans nationaux d'actions relatifs à des espèces
- la prise en compte d'autres espèces et habitats pyrénéens (grand tétras, bouquetin, flore, habitats peu anthropisés)
- l'accompagnement des activités d'élevage confrontées à la présence d'espèce protégées
- l'action générale de communication, sensibilisation et formation.

Il convient annuellement au sein du comité de suivi de définir les actions à prioriser pour les années suivantes, en identifiant également les possibilités de financement et les propositions de participation des différents acteurs.

2. Enjeux pour lesquels l'approche interrégionale est pertinente - parce que l'échelle pyrénéenne révèle des problématiques communes ou la nécessité d'agir à une échelle dépassant les limites départementales ou régionales -

Par principe, la biodiversité pyrénéenne ne s'arrête pas aux frontières administratives. La mise en œuvre d'outils « massif », dans ce domaine, est donc quasiment consubstantielle au thème.

- Le travail, par exemple, réalisé dans le cadre de la constitution régionale des trames vertes et bleues (SRCE) doit pouvoir être complété ou s'inscrire dans un travail massif intégrant également la dimension transfrontalière.
- De la même façon la mise en cohérence des différents plans nationaux d'actions relatifs aux espèces protégées doit rester un objectif à porter au niveau du massif en collaboration avec les pays voisins pour les espèces présentes sur les deux versants.
- La même remarque vaut évidemment pour la reconstitution de biodiversité disparue, comme par exemple le bouquetin, pour laquelle une collaboration entre les différents pays est indispensable et déjà largement engagée.

Le travail prévu dans la SPVB s'inscrit à la fois dans une dimension massif et une dimension territoriale de proximité, notamment lorsqu'on s'intéresse à l'articulation des politiques publiques qui interagissent avec la biodiversité.

Par exemple, le travail lancé sur deux territoires pilotes en 2012 (Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et Communauté de Communes de Haute-Bigorre) donnera un état des lieux et des pistes d'action à privilégier localement pour renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques. Ces études pilotes apportent également un aperçu des outils et méthodes utilisables pour répondre à cet objet sur d'autres territoires du massif.

De même, l'étude tourisme et biodiversité en cours de réalisation pourra être appropriée à la fois par l'ensemble des acteurs du massif (CTP mais aussi les différentes fédérations professionnelles) et par les territoires ou professions intéressés.

Elle pourra ainsi servir d'appui à la volonté exprimée dans les groupes de travail thématiques liés à la révision du schéma de massif de porter l'idée et de renforcer le développement de tourisme de nature.

La volonté d'un travail en coopération avec l'Espagne et l'Andorre peut s'exprimer à travers trois domaines de prédilection :

- renforcement et appui du réseau pyrénéen transfrontalier dans les domaines de l'information et de la sensibilisation sur la biodiversité,
- mise en commun des travaux réalisés par les gestionnaires d'espaces naturels,
- reconstitution d'une biodiversité disparue (bouquetin, gélinotte...)

Enfin les stratégies conduites en matière forestière et pastorale s'inscrivent dans une logique massif. La recherche de synergies entre ces activités économiques et la valorisation de la biodiversité mais aussi l'étude des difficultés que peuvent poser la présence de certaines espèces vis-à-vis de ces activités gagneront à être étudiées à l'échelle du massif, sur propositions des porteurs de ces activités qui pourront être portées au sein du comité SPVB.

3. Pistes d'actions qui pourraient permettre de traduire concrètement ces orientations stratégiques

Dans la logique générale de la SPVB, il paraît utile que les actions liées à la valorisation de la biodiversité mais aussi celles découlant du lien culture – biodiversité puissent être inscrites dans la convention interrégionale de massif et accompagnées par du FEDER interrégional (axe dédié du PO FEDER Midi-Pyrénées comme lors de la programmation 2007-2013 ou PO spécifique comme c'est le cas pour deux autres massifs français - Alpes et Massif Central -).

Sont ici visées les actions qui découleront des travaux en cours sur « tourisme et biodiversité », des travaux à conduire sur « culture et biodiversité », mais aussi de la valorisation des produits et des métiers pyrénéens en lien avec la biodiversité et les actions territorialisées issues des études relatives aux synergies entre politiques publiques.

Les actions relatives à la préservation (accompagnement des plans nationaux d'actions, amélioration de la connaissance, mise en œuvre des SRCE, espaces à haute naturalité, actions territorialisées issues des études de synergie de politiques publiques, appels à projets sur des thématiques à identifier au sein du comité SPVB), qui pourront intégrer une valorisation, seraient-elles portées dans le cadre du volet biodiversité des différents PO régionaux.

Dans cette optique la participation des acteurs pyrénéens aux appels à projets de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité gagnera à être coordonnée et portée par le comité de suivi SPVB.

Les actions relatives aux interactions entre activités pastorale et forestière et biodiversité pourraient être portées par la convention interrégionale de massif en étant complétées par le FEADER comme c'est le cas pour le programme actuel.

Les actions qui ont une vocation transfrontalière (réseau « éducation Pyrénées vivantes », réseau de gestionnaires d'espaces naturels, reconstitution d'une biodiversité disparue...) seront-elles portées essentiellement dans le cadre du programme opérationnel POCTEFA (ou de son successeur). Une première action portera sur la reconstitution, sur les territoires du PNP (parc national des Pyrénées) et du PNRPA (parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises), d'une population de bouquetins, à construire en étroite relation avec nos homologues espagnols et dont les premières réalisations pourraient voir le jour en 2014. Un deuxième point pourrait porter sur l'organisation dans les Pyrénées de rencontres internationales sur le sujet, ayant vocation à devenir des rendez-vous réguliers permettant de valoriser la richesse pyrénéenne et le travail réalisé.